

Deux questions d'actualité très importantes pour le peuple autochtone et pour lesquelles les paroisses, les missions et les organismes catholiques peuvent offrir une aide pratique

La Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), en consultation avec le Conseil autochtone catholique du Canada et le Cercle Notre-Dame-de-Guadalupe, propose que les diocèses, les éparchies, les paroisses, les missions et les organismes catholiques offrent de l'aide dans le cadre de deux questions importantes pour le peuple autochtone et qui préoccupent tous les Canadiens et Canadiennes :

1. Repérer, documenter, commémorer et protéger les cimetières de pensionnats et les lieux de sépulture qui s'y rattachent;
2. Aider l'Enquête nationale en cours sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Les deux sujets sont d'actualité et ont été désignées comme ayant une importance spéciale par le Conseil autochtone catholique du Canada. Ils figurent également parmi les appels à l'action lancés par la Commission Vérité et Réconciliation (voir les textes ci-joints, en français et en anglais, des appels à l'action 73 à 76 concernant les cimetières et les lieux de sépulture, et de l'appel à l'action 41 concernant l'enquête). Le Cercle Notre-Dame-de-Guadalupe est une coalition catholique récemment établie regroupant des Autochtones, des évêques, des membres du clergé, des mouvements laïques et des instituts de vie consacrée engagés dans le renouvellement et la promotion des relations entre l'Église catholique et le peuple autochtone du Canada. La CECC et le Conseil autochtone catholique du Canada sont membres du Cercle Notre-Dame-de-Guadalupe.

Les suggestions sont diffusées et proposées dans le même esprit que les fidèles du Christ sont appelés à partager et à participer aux « tristesses et [aux] angoisses » des pauvres et des affligés d'aujourd'hui (Concile Vatican II, Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, *Gaudium et spes*, 1). Elles représentent des moyens opportuns et pratiques d'exprimer notre amour et nos préoccupations grâce aux œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle telles qu'enterrer les morts, réconforter les affligés, prier pour les vivants et pour les morts.

1. Lieux de sépulture rattachés aux anciens pensionnats indiens

En plus des efforts et des projets locaux en cours, les diocèses, les éparchies, les paroisses, les missions et les organismes catholiques sont invités à considérer les projets suivants :

- 1) Offrir d'aider les familles des anciens élèves et les communautés autochtones à repérer, à documenter, à commémorer et à protéger les cimetières de pensionnats et les lieux de sépulture qui s'y rattachent. Ces endroits ruraux ont souvent été abandonnés ou oubliés, et leurs registres, qui datent de plus d'un siècle, sont souvent insuffisants, difficiles à trouver ou manquants. Les archives diocésaines et les registres paroissiaux peuvent être utiles pour compléter la documentation historique des anciens pensionnats.

- 2) Collaborer avec les familles et les communautés pour commémorer les personnes enterrées à ces endroits. Selon l'histoire de chaque pensionnat et les désirs des communautés et des familles, les offres d'assistance à la commémoration peuvent inclure une aide à l'organisation et à la planification de services œcuméniques ou interreligieux ou l'installation de plaques commémoratives dans les églises locales.
- 3) Inviter le clergé et les fidèles des paroisses et des missions locales à prier pour ceux et celles qui sont enterrés à ces endroits. Ces intentions peuvent être incluses dans les prières des fidèles ou la commémoration des défunts pendant la prière eucharistique.
- 4) Chercher des possibilités pour les diocèses et les éparchies, ainsi que leurs paroisses ou leurs missions, de collaborer avec le gouvernement fédéral ou provincial, les municipalités ou les communautés autochtones locales pour ériger et maintenir des monuments locaux afin de signaler l'emplacement d'anciens cimetières ou lieux de sépulture.
- 5) Encourager tous les membres du clergé et les fidèles à se souvenir dans leurs prières non seulement des enfants qui sont décédés dans un pensionnat local, mais aussi de tous les anciens élèves, dont beaucoup ont souffert de la séparation de leur famille, de la perte de leur langue et de leur culture, et parfois de négligence et d'abus, ainsi que du personnel qui a travaillé dans les écoles et a dû se débattre avec un financement insuffisant du gouvernement et des politiques injustes ainsi que l'indifférence et les préjugés de la société.

2. Aide à l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées est en cours (<http://www.mmiwg-ffada.ca>). Ces audiences seront informelles et se tiendront en cercle dans des centres d'amitié et des centres communautaires. Le Conseil autochtone catholique du Canada propose 10 moyens que les diocèses, les éparchies, les paroisses, les missions et les organismes catholiques peuvent utiliser pour promouvoir et aider à l'enquête, et apporter réconfort et espoir aux familles des personnes disparues et assassinées, ainsi qu'à la communauté locale :

- 1) Offrir l'accès aux salles ou centres paroissiaux pour que l'enquête puisse y tenir ses diverses audiences consultatives, familiales, régionales ou nationales.
- 2) Collaborer avec les conseils locaux de la *Catholic Women's League* et de la Société de Saint-Vincent de Paul, des groupes autochtones tels que l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) ou d'autres Églises, communautés ecclésiales et groupes religieux, pour offrir le transport et l'hospitalité aux membres des familles et aux victimes qui participent aux audiences.
- 3) Collaborer avec ces groupes pour souligner l'importance des questions entourant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et pour aider au processus afin que quiconque le désire ait une possibilité égale de s'exprimer et de participer.

- 4) Promouvoir la marche annuelle « Sisters in Spirit » (organisée par l'AFAC) en nouant des liens avec la paroisse et la mission et dans toute la communauté locale, et en encourageant la participation locale.
- 5) Au cas où cela n'aurait pas déjà été envisagé, les évêques voudront peut-être écrire des lettres à l'appui des audiences locales de l'enquête (p. ex., voir la déclaration publiée par Mgr J. Michael Miller, C.S.B., au <http://rcav.org/s-inquiry/>).
- 6) Encourager les catholiques à participer aux cérémonies et aux activités locales rattachées à l'enquête.
- 7) Éduquer les catholiques au sujet du problème persistant de la traite des êtres humains et les inviter à s'engager dans les efforts locaux de lutte contre cette exploitation et cet esclavage, ainsi qu'à participer aux opérations de recherche et de sauvetage des femmes et des enfants disparus.
- 8) Encourager les familles et les communautés des femmes et des filles disparues et assassinées à participer aux audiences de l'enquête, et collaborer aux efforts pour identifier, documenter et commémorer les personnes disparues et assassinées.
- 9) Rappeler le souvenir des personnes manquantes et disparues pendant la liturgie et les prières personnelles et communautaires.
- 10) Utiliser et promouvoir le message pour la Journée nationale de prière en solidarité avec les peuples autochtones 2017, qui portera sur les femmes et les filles disparues et assassinées des communautés des Premières nations, des Métis et des Inuit; ce message sera publié plus tard cette année par le Conseil autochtone catholique du Canada.